

Communauté Économique et Monétaire
de l'Afrique Centrale
(CEMAC)

Communauté Économique des États
de l'Afrique Centrale
(CEEAC)

Déclaration Conjointe des Ministres en charge de l'APE et des Ministres Ordonnateurs Nationaux du FED de l'Afrique Centrale

NOUS, Ministres en charge de l'Accord de Partenariat Economique (APE) et Ministres Ordonnateurs Nationaux du FED de l'Afrique Centrale, réunis à Yaoundé (République du Cameroun), le 22 Novembre 2006 en vue d'évaluer le processus des négociations en cours avec l'Union Européenne ;

RAPPELANT l'importance des relations de coopération qui lient le Groupe ACP en général, et l'Afrique Centrale en particulier, à la Communauté Européenne ;

RÉAFFIRMANT notre détermination à œuvrer en faveur de la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) ;

CONSIDÉRANT les objectifs de l'Accord de Partenariat ACP-CE, signé le 23 Juin 2000, ainsi que les grands principes acceptés par les deux parties en vue de la mise en œuvre intégrale dudit partenariat ;

RÉAFFIRMANT les engagements pris dans la Feuille de route pour les négociations, signée conjointement par les deux parties, le 16 Juillet 2004 à Bruxelles, notamment en ce qui concerne l'approfondissement de l'intégration régionale, l'amélioration de la compétitivité et le renforcement des capacités ;

PRENANT en compte la volonté affirmée des deux parties de mettre en place le Groupe de négociation n°5 consacré au renforcement des capacités et à la mise à niveau des économies de l'Afrique Centrale ;

RECONNAISSANT l'impact de l'APE sur les économies de la région et la nécessité des mesures d'ajustement, d'appuis financiers et techniques indispensables pour accompagner la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique ;

RÉAFFIRMANT les termes du Communiqué final de la réunion des Ministres en charge de l'APE, tenue à Yaoundé le 2 Novembre 2005, notamment sur les questions de Singapour et le contenu de l'APE ;

PRENANT acte des faibles progrès accomplis dans le cadre des négociations du Programme de Développement de Doha (PDD) à l'OMC ;



PRÉOCCUPÉS par la lenteur dans la mise en œuvre par la Task force de préparation régionale (TFPR) des recommandations conjointes des négociateurs en chef de l'APE;

EXPRIMANT leur préoccupation quant à l'orientation que la Commission européenne veut donner aux négociations de l'Accord de partenariat économique, notamment en ce qui concerne les questions de renforcement des capacités et de mise à niveau des économies d'Afrique centrale ;

RÉSOLUS à poursuivre les négociations dans le strict respect des engagements pris dans l'Accord de Cotonou, la Feuille de route et conformément aux conclusions de la première phase des négociations entre l'Afrique centrale et l'Union européenne ;

- a) **Nous engageons** à reprendre au plus vite le dialogue avec la partie européenne sur la base des mesures appropriées permettant de conclure dans les meilleurs délais, un accord de partenariat économique qui tienne compte des priorités de développement de l'Afrique centrale;
- b) **Nous engageons** à prendre les dispositions pertinentes en vue du financement des études nécessaires à l'évaluation des coûts d'ajustement liés à la mise en œuvre de l'APE ;

Invitons la Partie européenne à :

- c) **Honorer ses engagements** pris dans l'Accord de Cotonou et dans la Feuille de route. Ces engagements concernent, en particulier, la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté, d'un développement durable des pays de la région et d'appuyer ceux-ci vers l'insertion dans l'économie mondiale ;
- d) **Reconnaître** la nécessité d'engager les négociations de la deuxième phase sur les questions fondamentales de développement de la région, en particulier le renforcement des capacités qui se traduira par l'amélioration des infrastructures de base et la mise à niveau des économies;
- e) **Replacer** les questions d'investissements, de marchés publics et de concurrence dans le cadre de l'approfondissement de l'intégration régionale, conformément aux conclusions conjointes des négociations de la première phase ;
- f) **Prendre en compte** la préoccupation majeure de l'Afrique centrale invitant à distinguer les financements accordés par l'Union européenne dans le cadre des PIN et du PIR, de la Facilité spécifique qu'il

conviendrait de mettre en place en vue de soutenir l'Accord de partenariat économique ;

- g) **Veiller** à ce que l'APE n'entrave pas les efforts d'intégration régionale, mais plutôt serve d'outil indispensable au renforcement des processus en place ;
- h) **Mettre tout en œuvre** pour orienter les objectifs de la Task force de préparation régionale (TFPR) vers la mise en œuvre effective des recommandations conjointes, en traduisant celles-ci en véritables projets ou programmes d'appui au développement de la région Afrique centrale ;
- i) **Engager** les concertations conjointes aux fins de procéder à l'évaluation du processus de négociation prévue à l'article 37.4 de l'Accord de Cotonou, dans le respect des engagements pris par les deux parties à cet égard ;
- j) **Faire le lien** avec les négociations qui ont lieu à l'OMC en terme de compatibilité de l'APE aux règles du Système Commercial Multilatéral (SCM), y compris la nécessité de relancer les négociations qui y sont bloquées, en vue d'une plus grande flexibilité dans les dispositions en cours de révision et notamment l'article 24 du GATT relatif aux Accords commerciaux régionaux ;

Invitons le Secrétariat du Comité régional de coordination des négociations à transmettre copie de la présente Déclaration à la partie européenne.

Fait à Yaoundé, le 22 Novembre 2006

Le Président de la Réunion

Ousmane MATAR BREME
Ministre Délégué chargé du Plan
et de l'Economie du Tchad